

**AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR "TOURNE-A-GAUCHE"  
SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N° 45 (PR 19+214),  
AVEC LA VOIE COMMUNALE N° 12  
SUR LA COMMUNE DE CASTELSARRASIN**

-----

**CONVENTION FINANCIÈRE**

Entre, d'une part :

**le Département de Tarn-et-Garonne**, représenté par le Président du Conseil départemental, sis à l'Hôtel du Département, 100 bd Hubert Gouze – BP 783 – 82013 MONTAUBAN Cedex, agissant au nom et pour le compte de la collectivité territoriale en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du \_\_\_\_\_ ,

ci-après dénommé "**le Département**",

Et, d'autre part :

**la Commune de Castelsarrasin**, représentée par son maire, sise 5 place de la Liberté - 82100 CASTELSARRASIN, agissant au nom et pour le compte de la Commune en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 6 avril 2023,

ci-après dénommée "**la Commune**" ;

Il a été exposé et convenu ce qui suit.

**ARTICLE 1**

Le Département a adopté, dans son programme de voirie 2023-2024, l'aménagement d'un carrefour "tourne-à-gauche" entre la route départementale n° 45 au PR 19+214, et la voie communale n° 12 sur la commune de Castelsarrasin.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions de la participation financière de la Commune.

**ARTICLE 2**

En accord avec la Commune, le Département engagera, au cours de l'année 2023, l'opération d'aménagement du carrefour précité.

### **ARTICLE 3**

Le Département prendra à son compte la direction et la responsabilité des travaux correspondants, en sa qualité de maître d'ouvrage.

Il en assurera le paiement sur son propre budget.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à **100 000 € TTC (77 000 € HT de travaux)**.

### **ARTICLE 4**

La Commune apportera au Département un concours financier de **23 100,00 €** (vingt trois mille cent euros).

### **ARTICLE 5**

La participation financière sera appelée à la fin de l'opération et versée en un paiement unique, sur présentation par le Département d'un décompte définitif des dépenses effectuées.

Fait en deux exemplaires originaux,  
A Montauban, le

Le Président du Conseil départemental,

Le Maire de la Commune de Castelsarrasin,

Michel WEILL

Jean-Philippe BESIERS